

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 25 juin 2025

DEL_20250625_06

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29**21****26**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET - Gilles BRIAND - Emilie CORDIER – Hervé MORICE
Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Denis ROULAND
Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT - Magali MACE
Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER - Yannick BEAUVAIS
Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Françoise HAFFRAY
Didier NOUZILLEAU

Objet :

**Programme d'actions
PEAN Estuaire et
Brière, Terre
d'élevage et de
Nature du
Département de
Loire-Atlantique -
Avis**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

26 juin 2025**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Brieg PICAULT a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Marjorie GARCIA a donné son pouvoir à Stéphanie BURNEL
- David PELON a donné son pouvoir à Didier NOUZILLEAU
- Cécile NICOLAS a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY

Et que la convocation avait été faite le

18 juin 2025**Absents :** Michel CONANEC – Aurélie LE GUNEHEC - Alain DESMARS

M. Eric MEIGNEN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Je vous rappelle les dispositions notamment des articles L.113-21, L.113-22 et R. 113-25 du Code de l'urbanisme, qui permettent aux Départements de délimiter des périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PEAN) et d'élaborer un programme d'actions associé, avec l'accord de la ou des communes concernées ou des établissements publics compétents en matière de plan local d'urbanisme, et après avis de la chambre départementale d'agriculture, du parc naturel régional de Brière et de l'établissement public chargé du schéma de cohérence territoriale.

La démarche engagée par le Département de Loire-Atlantique, à laquelle Saint-Nazaire Agglomération – la CARENE et notre commune ont été associées en vue d'étendre le PEAN Estuaire et Brière, Terre d'élevage et de nature sur les communes de Donges, Montoir-de-Bretagne, Pornichet, Saint-Malo-de-Guersac, Saint-Nazaire et Trignac.

Après avoir pris connaissance du projet de programme d'actions associé au PEAN Estuaire et Brière, Terre d'élevage et de nature, il est proposé au conseil municipal de :

- Considérer que le programme d'actions constitue la déclinaison opérationnelle du PEAN Estuaire et Brière, Terre d'élevage et de nature et qu'il permet d'atteindre les bénéfices attendus de la mise en place d'un tel projet,
- Donner son accord au présent projet de programme d'actions associé au PEAN Estuaire et Brière, Terre d'élevage et de nature.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

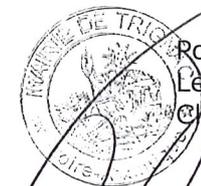
VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Finances en date du 16 juin 2026,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : De considérer que le programme d'actions constitue la déclinaison opérationnelle du PEAN Estuaire et Brière, Terre d'élevage et de nature et qu'il permet d'atteindre les bénéfices attendus de la mise en place d'un tel projet,
- **Article 2** : Donne son accord au présent projet de programme d'actions associé au PEAN Estuaire et Brière, Terre d'élevage et de nature.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Retour en Mairie le : **S'LO**
Publié le :
Publié ou affiché le :
ID : 044-214402109-20250625-DEL_20250625_06-DE